

**Extrait du Registre des Délibérations
du bureau du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 19

Séance du 14 NOVEMBRE 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, Mme WEISS,
MM. MEYER-KUHN, ATZENHOFFER, , LOGEL, MARTIN, ISEL, BERTRAND,
WINLING, SCHLOSSER, PREVOT, RICHERT, WITTMER, SIBLER, MERG.

Absents :

MM. GOETZ, HAAS, BABILON (excusés), M. WEISBECKER

DEL. N° 011/2005bureau

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « ENTRETIEN DES BATIMENTS
D'INTERET PATRIMONIAL »**

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,*
- *VU la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,*
- *VU la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,*
- *VU la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,*
- *VU la délibération n° 077/2005 du conseil communautaire du 27 juin 2005 donnant délégations au bureau et au président,*
- *CONSIDERANT l'avis de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial » réunie le 17.11.2005,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Wittmer, vice-président chargé du dossier,*

Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

(M. ATZENHOFFER n'ayant pas pris part au vote)

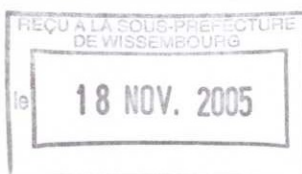
- **d'attribuer des aides au titre de l'opération d'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial, soit :**

Peinture

437 € (190 m² x 2,3 €), à **Léon SCHMITT (Wingen)**

Peinture

414 € (180 m² x 2,3 €), à **Frédéric STEINER (Wingen)**



- *VU la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossier,*

- **d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :**

Couverture

647,90 € (209 m² x 3,1 €) à Jean-Louis DIRRENBACHER (Goersdorf)

Peinture

552 € (240 m² x 2,3 €) à Guillaume DENNLER (Langensoultzbach)

213,90 € (93 m² x 2,3 €) à Armand HERRMANN (Lembach) grange

59,80 € (26 m² x 2,3 €) à Armand HERRMANN (Lembach) maison 4, rue du château

184 € (80 m² x 2,3 €) à Armand HERRMANN (Lembach) maison 2, rue du château

Peinture, enduit

184 € (80 m² x 2,3 €) peinture

93 € (30 m² x 3,1 €) enduit

soit un total de 277 € à Roland KOEHLER (Woerth)

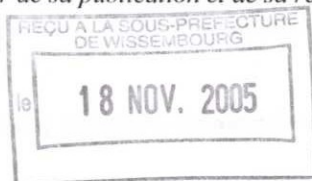
Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

(M. ATZENHOFFER n'ayant pas pris part au vote)

- **de ne pas attribuer d'aide à M. René MORITZ de Hegeney, pour les travaux de peinture, sa maison n'étant pas inclus dans la périmètre défini par délibération du conseil municipal.**
- **de ne pas attribuer d'aide à M. Alphonse ATZENHOFFER de Dieffenbach, celui-ci ayant transmis le dossier de demande de subvention après avoir effectué les travaux.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 17 novembre 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops.